

Madame, monsieur

Votre enfant doit passer l'ASSR1 en juin 2023. Pour se préparer des heures sont prévues au collège, mais vous pouvez aussi le faire à la maison avec ce site :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/1/ASSR1>

Planning de passage de l'attestation de sécurité routière en salle multimédia

5eme A le 12 juin à 10h35 / 5eme B le 13 juin à 9h20 / 5emes C le 8 juin à 14h45

5eme D le 6 juin à 15h55 / 5eme E le 14 juin à 10h35/ 5eme f le 13 juin à 8h25

Merci pour votre implication.

Cordialement.

Mme Chevet

Pour rappel :

Vélo, les équipements de sécurité

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires :

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017. Mais recommandé après 12 ans.

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-lee-aux-modes-de-deplacements/velo/equipements-obligatoires-velo>



Madame, monsieur

Votre enfant doit passer l'ASSR 2 en mai 2023. Le forum sécurité routière a été utile pour rappeler des règles de sécurité. Il peut faire des révisions et entraînements à la maison avec ce site :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

Planning

3eme A le 17 mai à 8h25 / 3eme B le 17 mai à 9h20 / 3emes C le 17 mai à 10h30

3eme D le 17 mai à 11h25 / 3eme E le 16 mai à 13h45/ 3eme F le 15 mai à 8h25

Merci pour votre implication.

Mme Chevet

Pour rappel :

Vélo, les équipements de sécurité

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires :

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge.
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétro réfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.
- Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers, depuis le 22 mars 2017. Mais recommandé après 12 ans.
- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/velo/equipements-obligatoires-velo>

